



HAL
open science

Délimiter un espace d'étude sur 2 000 ans : complémentarité des approches territoriale et réticulaire

Julie Gravier

► **To cite this version:**

Julie Gravier. Délimiter un espace d'étude sur 2 000 ans : complémentarité des approches territoriale et réticulaire. CIST2018 - Représenter les territoires / Representing territories, Collège international des sciences territoriales (CIST), Mar 2018, Rouen, France. pp.389-395. hal-01854367

HAL Id: hal-01854367

<https://hal.science/hal-01854367v1>

Submitted on 6 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Délimiter un espace d'étude sur 2 000 ans : complémentarité des approches territoriale et réticulaire

AUTEURE

Julie GRAVIER

RÉSUMÉ

La communication s'inscrit dans un travail portant sur la position relative de la ville de Noyon – située dans l'Oise et apparue au 1^{er} siècle après J.-C. – dans des systèmes de villes sur 2 000 ans. Préalablement à l'examen des systèmes, il faut définir les bornes de l'espace étudié, ce qui pose la question de la délimitation d'un espace dans lequel s'inscri(ven)t un ou plusieurs systèmes de villes à un temps t et des systèmes potentiellement évolutifs. Il s'agira d'appréhender deux approches complémentaires pour délimiter l'espace étudié. L'une, territoriale, permet d'obtenir des informations sur 2 000 ans, mais la difficile délimitation des territoires anciens et leurs changements (forme et fonction) questionnent la suffisance de l'approche. L'autre, réticulaire, permet d'évaluer la récurrence des réseaux routiers et donc des relations potentielles entre les villes, toutefois les données spatialement exhaustives sont relativement récentes. Cette approche permet ainsi d'enrichir la première mais ne peut pas la remplacer.

MOTS CLÉS

Temps long, territoire ancien, réseau routier, système de villes, France

ABSTRACT

This communication is part of a PhD work on the relative position of a city in systems of cities over the last 2 000 years. This work is based on the case of Noyon, which emerged during the 1st century and nowadays is located in France. First of all, it is essential to delineate a study zone. This obvious consideration raises a question since the study area needs to embrace one or several systems at a given moment in time and to incorporate evolving systems of cities. Here, we propose to study two complementary approaches to delineate our study zone: a territorial and a network approach. For the first one, we have information during 2,000 years, however it is difficult to precisely delineate ancient territories; besides, territories may change (shape, function). This approach is therefore insufficient. The second one, based on the recurrence of road networks is reliable to infer potential linkages between cities, but we only have complete datasets over the last 450 years. This approach enriches the first one without replacing it.

KEYWORDS

Long duration, Ancient territory, Road network, System of cities, France

INTRODUCTION

Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une thèse portant sur l'inscription et la position relative d'une ville dans des systèmes de villes sur le temps long. Ce travail se fonde sur le cas de la ville de Noyon, située dans l'Oise et apparue au 1^{er} siècle après J.-C. Considérant la ville – agglomération d'habitants et d'activités diversifiées – comme un « système dans un système de villes » (Berry, 1964), il s'agit à la fois d'étudier l'espace intra-urbain de Noyon sur 2 000 ans (et d'observer des moments de changement et de pérennité de l'occupation) et d'examiner les processus qui auraient mené à cette évolution. Une partie d'entre eux relèvent

justement de la position relative et de l'inscription de la ville dans un système de villes. En effet, les interactions entre les villes d'un même système sont intenses et diverses, et les villes sont de ce fait interdépendantes et leurs évolutions inséparables.

UN OU PLUSIEURS SYSTÈMES DE VILLES ?

De manière générale, une ville peut être en interaction avec un groupe de villes situées à proximité et, dans le même temps, avec un ensemble de villes différentes, pouvant être plus éloignées. Une même ville peut ainsi appartenir simultanément à plusieurs systèmes de villes relevant de niveaux géographiques différents. C'est le cas de nombreuses villes françaises actuelles qui sont inscrites dans des systèmes de villes de proximité, globalement régionaux, et un système national (Berroir *et al.*, 2012). Nous considérons ainsi qu'il est possible que la ville de Noyon appartienne à plusieurs systèmes de villes à un même moment t – ce qui pose la question de la délimitation d'un espace d'étude dans lequel s'inscrivaient ces systèmes de villes.

SYSTÈMES DE VILLES ÉVOLUTIFS

En outre, les sociétés étudiées sur 2 000 ans sont très différentes en matière d'organisations politique, économique, de connaissance technologique, de vitesse de déplacement, etc., ce qui induit des changements quantitatifs et qualitatifs dans les liens entretenus entre les villes. À titre d'exemple, l'apparition du chemin de fer, puis de l'automobile et enfin de l'avion, ont eu pour effet d'augmenter les vitesses de déplacement des Hommes et d'accroître le nombre de lieux accessibles en une même durée de temps. Par conséquent, les villes forment des systèmes de villes successifs de plus en plus étendus spatialement. Toutefois, l'accroissement des vitesses a aussi impliqué un processus de court-circuitage des étapes intermédiaires des réseaux (Bretagnolle, 1999). Ainsi, outre le fait de considérer un système de villes à un moment t , nous estimons qu'il a probablement évolué au cours du temps long – ce qui pose de nouveau question quant à la délimitation d'un espace d'étude dans lequel est supposé s'inscrire un système de villes évolutif.

Or, dans l'optique d'étudier Noyon dans des systèmes de villes entre le I^{er} et le XXI^e siècle, une étape élémentaire de travail consiste à délimiter l'espace étudié.

1. DÉLIMITATIONS DES ESPACES D'ÉTUDE PAR LES ARCHÉOLOGUES

Deux procédés de délimitation des espaces d'étude coexistent dans la bibliographie archéologique, chacun relevant d'une « échelle d'approche » (Garmy, 2012 : 186).

D'une part, il existe une approche micro-régionale où l'espace est délimité selon une unité de paysage et/ou selon la présence importante de données. Dans les deux cas les archéologues délimitent un espace restreint, permettant d'obtenir des données abondantes à partir desquelles de nombreux indicateurs peuvent être étudiés. À l'inverse, la collecte et l'harmonisation de ces données est souvent conséquente en temps et en main-d'œuvre.

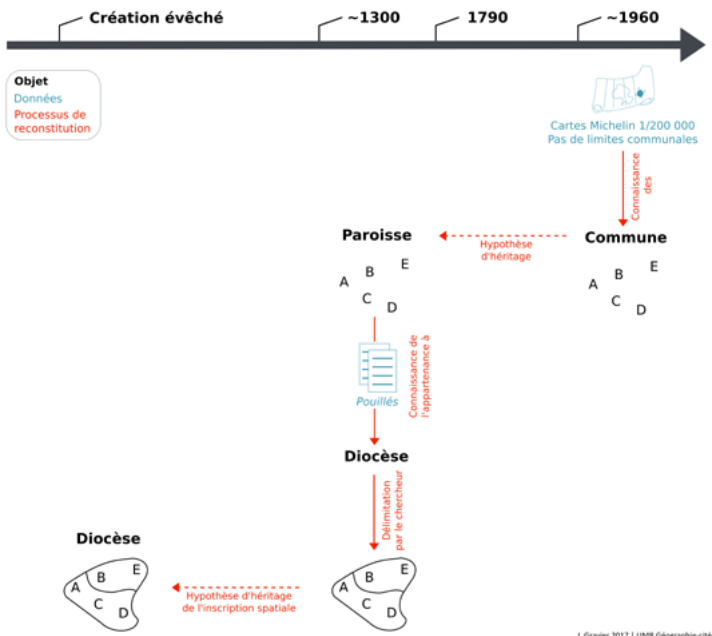
D'autre part, il est envisageable de considérer une entité politico-administrative pour délimiter un espace d'étude. Ce dernier est souvent vaste et la documentation relativement médiocre. En revanche, l'intérêt de cette délimitation tient au fait qu'elle se fonde sur « la pertinence "historique" d'un territoire réel » (Garmy, 2012 : 186). La délimitation a alors un sens par rapport à la société étudiée. Surtout, les géographes ont observé que certains territoires incluent des villes très interconnectées, formant système, car l'appartenance territoriale peut avoir des effets sur

le renforcement des échanges entre les villes et sur leur interdépendance. Il nous est ainsi apparu plus efficace de délimiter notre espace d'étude sur la base d'un territoire auquel appartenait Noyon. Sachant que l'objectif est d'étudier cette appartenance sur 2 000 ans, nous nous sommes demandés s'il existe des territoires pertinents sur une période aussi longue.

2. EXISTE-T-IL DES TERRITOIRES PERTINENTS SUR 2 000 ANS ?

Noyon étant une ville d'origine antique, le territoire élémentaire et relativement autonome au sein duquel la ville se situe est celui de la cité. Ainsi, nous avons initialement considéré ce territoire comme espace d'étude pour cette période. Au Moyen Âge, il est généralement convenu dans la bibliographie que le centre des cités et leurs territoires perdurent globalement à travers les diocèses. Après la Révolution, le territoire français a été refondu en plusieurs circonscriptions, comprenant notamment les départements ayant – en moyenne pour le nord de la France – des tailles relativement comparables à celles des diocèses. Nous avons ainsi envisagé de prendre en compte ces différents territoires comme base de délimitation de l'espace d'étude. Cependant, même à la fin du XVIII^e siècle, les limites exactes des territoires sont mal connues par les acteurs, ce qui pose question sur la manière dont on peut reconstituer ces circonscriptions et sur la validité des limites.

Figure 1. Processus de délimitation des diocèses français d'après Dubois (1965)



2.1. La difficile reconstitution spatiale des limites territoriales anciennes

Au moment de la Révolution, les acteurs eurent notamment pour objectif de délimiter précisément les nouvelles circonscriptions et le découpage territorial français est depuis lors régi par l'importance de la délimitation et de la contiguïté. Pourtant, avant 1790, les territoires ne sont

ni continus, ni contigus de manière systématique (Zadora-Rio, 2005). Ainsi, peut-on légitimement les délimiter ? Il nous semble que oui si l'objectif est d'approximer l'espace sur lequel s'exerce le pouvoir d'une puissance.

La reconstitution des territoires anciens a ainsi été engagée par les historiens et archéologues, tels que Jacques Dubois. Son travail peut être résumé par le schéma suivant (fig. 1). Sur la base d'un fond de carte contemporain, il reconstitue les limites des diocèses à travers plusieurs étapes de travail grâce à une méthode régressive. Ici, Dubois considère que les différentes communes héritent des paroisses, et émet donc deux hypothèses : d'une part, le fait qu'il existe une filiation entre ces deux objets et, d'autre part, qu'il y a une relative pérennité de l'inscription spatiale entre eux. Il délimite ensuite les diocèses en traçant une enveloppe comprenant les différents pôles mentionnés dans les *Pouillés*. Cette étape est globalement semblable à une agrégation des paroisses. Toutefois, du fait que les contours des paroisses ne sont pas connus, les limites sont approximatives. À travers cet exemple, on note que le processus de délimitation implique un certain nombre d'hypothèses successives qui sont très rarement explicitées dans la bibliographie et pourtant nécessaires de révéler pour mieux concevoir les intérêts et les risques de telles reconstitutions.

La délimitation des circonscriptions anciennes prend appui sur l'idée qu'il existe des filiations entre elles, y compris quand les archéologues délimitent les cités à partir des diocèses. Toutefois, des études historiques récentes nuancent fortement cette idée et ont permis de poser une question évincée précédemment : est-ce que le sens des territoires perdure au cours du temps ? Cette question est essentielle puisque la permanence du sens des objets spatio-temporels est indispensable pour concevoir leurs comparaisons (Mathian & Sanders, 2014).

2.2. Signification des différents territoires

Se poser la question de la signification des circonscriptions au cours du temps revient à s'interroger sur les différences ou les similitudes sémantiques entre les objets « cité », « diocèse » et « département ».

Il apparaît, selon nous, que deux points de vue coexistent dans la bibliographie et relèvent des problématiques initiales des chercheurs. Schématiquement, ceux qui s'interrogent sur les acteurs et les institutions liés à ces territoires – par exemple en étudiant la manière dont ils imposent leur domination sur un territoire (Mazel, 2016) – vont considérer qu'il y a discontinuité entre ces objets spatio-temporels. À l'inverse, ceux qui se questionnent sur les localisations et les inscriptions spatiales des territoires, et leurs changements, vont considérer qu'il y a continuité du sens des objets. Ainsi, selon la problématique, il peut apparaître plus efficace de conceptualiser des objets différents ou identiques.

Dans notre cas, sachant que l'objectif est de délimiter un espace d'étude, nous avons considéré le second point de vue pour lequel la cité, le diocèse et le département sont comparables.

3. INSCRIPTION DE NOYON DANS DES RÉSEAUX ROUTIERS DURANT 450 ANS

Si l'on peut conceptualiser la « cité », le « diocèse » et le « département » comme des objets spatio-temporels identiques, le territoire est alors entendu comme une simple enveloppe. Il nous est ainsi apparu intéressant d'enrichir l'approche territoriale par l'étude de réseaux dans lesquels s'inscrit Noyon.

3.1. Données et méthode de traitement

Les réseaux routiers sont les supports des relations potentielles entre Noyon et d'autres villes. Ainsi, nous avons envisagé que la récurrence des réseaux routiers pouvait traduire l'inscription de Noyon dans des réseaux de villes. Cependant, la documentation sur les réseaux routiers pour les périodes anciennes est particulièrement lacunaire et la reconstitution d'un réseau routier à un instant t est souvent non exhaustive d'un point de vue spatial et, de manière générale, très longue à réaliser. Nous avons donc pris appui sur une documentation plus tardive mais plus accessible et complète. Quatre réseaux existant entre 1552 et 2014 ont été considérés : les itinéraires du guide de Charles Estienne, les routes de postes à chevaux et les réseaux routier et ferré actuels (tabl. 1).

Tableau 1. Les réseaux compilés pour délimiter l'espace d'étude

Réseau	Date	Nature	Utilisation	Sources
Guide de Charles Estienne	1552	topologique	Itinéraire routier	Estienne, 1552
Routes de postes à chevaux	1708		Transport du courrier du roi	base de données Angèle
	1758		Idem + transport de biens et de personnes	
	1833			
Réseau routier	2014	topographique	Infrastructure	IGN Route500® complété avec OpenStreetMap pour la Belgique
Réseau ferré				

Pour étudier les réseaux récurrents, nous nous sommes inspirés de la méthode de la carte compilée des archéogéographes (Robert, 2012). Les objets créés à partir de la compilation des réseaux sont ici des formes topologiques contrairement aux morphologues qui, lorsqu'ils utilisent la carte compilée, construisent des objets topographiques. En effet, les informations des réseaux anciens sont de natures topologiques. Compte tenu du corpus étudié, la récurrence des relations englobe surtout la perdurance des liens entre 1552 et 2014. Plus précisément, sur les 6 snapshots de réseaux, une relation a été considérée comme récurrente si et seulement s'il existe au moins 3 liens récurrents entre deux lieux. Sachant que les réseaux routier et ferré ont été étudiés à une même date, un seuil de 2 liens aurait pu traduire une redondance des réseaux et non une perdurance, c'est pourquoi nous avons envisagé une relation récurrente à partir du moment où elle était observée dans au moins 50 % des réseaux étudiés.

3.2. Récurrence des relations entre les villes du nord de la France et de la Belgique

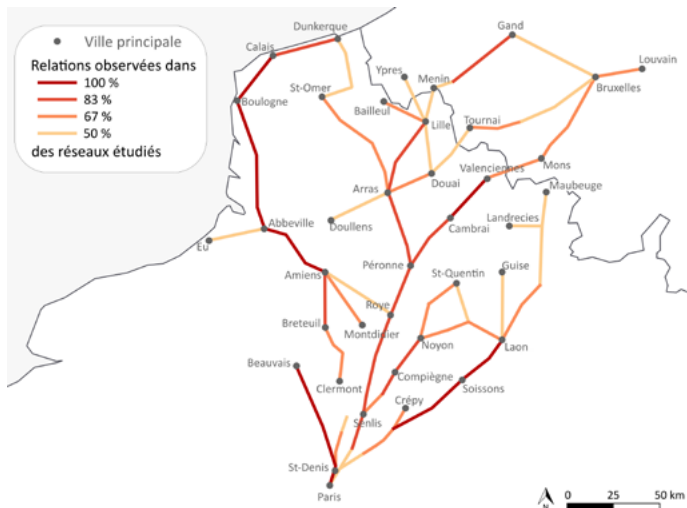
Les réseaux récurrents forment principalement des relations nord-sud (fig. 2). En effet, les relations observées dans plus de 80 % des réseaux étudiés ont cette orientation. Les relations nord-sud semblent comporter au moins quatre axes principaux depuis Paris, tels que Paris–Beauvais ou Paris–Senlis–Noyon. Au-delà des relations nord-sud, des axes complémentaires sont visibles. Ils sont présents dans 50 à 67 % des réseaux étudiés. Ils peuvent, en premier lieu, prolonger des relations très récurrentes, comme Laon–Maubeuge à l'est ; en deuxième lieu, mettre en lien les axes nord-sud principaux, comme la connexion Noyon–Laon ; ou, en troisième lieu, former un réseau étoilé depuis des grandes villes, telles que Lille et Arras.

Cette étude permet de révéler les relations potentielles entre les villes et, en cela, l'approche réticulaire est efficace pour définir un espace d'étude dans lequel doivent s'inscrire des systèmes de villes. Cependant la documentation ne porte que sur une période de 450 ans.

CONCLUSION

La délimitation de l'espace d'étude a été réalisée grâce à deux approches. L'une, territoriale, permet d'obtenir des informations sur une période de 2 000 ans. Cependant, il reste difficile de délimiter des territoires anciens compte tenu de l'imperfection des données textuelles et archéologiques. En outre, si l'on considère le territoire comme l'exercice d'un pouvoir par une puissance sur une aire géographique et l'attache de cette puissance à un pôle, il est possible de considérer qu'il existe des territoires qui fassent sens sur 2 000 ans – ici, la cité, le diocèse et le département. En revanche cette conception que l'on fait du territoire est relativement élémentaire sémantiquement. Il nous est ainsi apparu intéressant d'enrichir l'approche territoriale par une approche réticulaire. Cette dernière permet d'évaluer la récurrence des réseaux routiers et donc les relations potentielles entre les villes. Elle semble plus pertinente pour délimiter un espace d'étude au sein duquel s'inscrit des systèmes de villes possiblement évolutifs, mais les données spatialement exhaustives pour le nord de la France sont plutôt récentes (depuis 450 ans). C'est donc la combinaison des deux approches qui apparaît le plus efficace. Elle a été effectuée en délimitant visuellement un espace qui unit les territoires et les réseaux au sein desquels s'inscrit la ville de Noyon sur le temps long. Ainsi, face à une grande possibilité de choix de délimitation, nous avons décidé de prendre en compte l'espace le plus vaste pour éviter de négliger des villes qui peuvent avoir été en interaction avec Noyon.

Figure 2. Les réseaux récurrents à partir de la carte compilée



RÉFÉRENCES

- Berroy S., Cattani N., Guérois M., Paulus F., Vacchiani-Marcuzzo C., 2012, *Les systèmes urbains français*, Travaux de la DATAR, n° 10, Paris.
- Berry B. J. L., 1964, « Cities as systems within systems of cities », *Papers of the Regional Science Association*, 1(13), p. 146-163.
- Bretagnolle A., 1999, *Les systèmes de villes dans l'espace-temps : effets de l'accroissement des vitesses de déplacement sur la taille et l'espacement des villes*, thèse de doctorat sous la direction de D. Pumain, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- Dubois J., 1965, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales ESC*, n° 4, p. 680-691 [en ligne : www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1965_num_20_4_421815].
- Estienne C., 1552, *La guide des chemins de France*, Paris, Charles Estienne, imprimeur du Roy [en ligne : gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k102662d].
- Garmy P., 2012, « Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques », *Revue archéologique du Centre de la France*, n° 42, p.183-187.
- Mathian H., Sanders L., 2014, *Objets géographiques et processus de changement : approches spatio-temporelles*, Londres, ISTE ed.
- Mazel F., 2016, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Seuil.
- Robert S., 2012, « Une vision renouvelée de la dynamique forme-société entre archéologie et géographie », *L'Espace géographique*, 4(41), p. 310-323.
- Zadora-Rio É., 2005, « Territoires paroissiaux et construction de l'espace vernaculaire », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, n° 49, p.105–120 [en ligne : medievales.revues.org/1306].

L'AUTEURE

Julie Gravier

Université Paris 1 – Géographie-cités

julie.gravier@parisgeo.cnrs.fr